Méthode apprentissage cours L2

Par **Severine79**, le **08/06/2018** à **16:26**

Bonjour à toutes et tous,

Reprenant mes études de droit cette année(entre temps j'ai étudié d'autres domaines...), je suis en train de lire de nouveau "je veux réussir mon droit" et je m'interroge sur "l'histoire des fameuses fiches"..... Je m'explique:

En effet, je lis qu'il est conseillé d'en réaliser (ce qui était dit aussi par certains professeurs à l'époque) cependant pour l'avoir testé dès ma L1, je me suis apercue que cela ne me correspondait pas du tout car j'avais remarqué que cela ne m'apportait aucune plus value (pire, cela me faisait perdre du temps!!!)

J'ai obtenu ma L1 avec 12,43 de moyenne en pouvant assister ni aux TD ni aux CM étant salariée.
Pour travailler mes cours, J'ai saisi la logique du plan puis je l'ai intégré ainsi que son développement.
Par conséquent, sachant que la L2 est plus ardue que la L1, je sollicite vos expériences

Par **LouisDD**, le **08/06/2018** à **17:14**

Salut

À vous de trouver ce qui vous convient le mieux, si vous ne savez pas faire des fiches qui se révèlent utiles par la suite, n'en faite pas car en effet ce sera une perte de temps.

Pour ma part je trouve que le premier moyen d'apprendre un cours c'est d'y assister, ensuite c'est de prendre des notes de façon efficace, et ensuite de rabâcher des fiches durement élaborées pour intégrer par la répétition et l'appropriation.

Par **Severine79**, le **08/06/2018** à **17:37**

Bonjour Louis,

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **efter**, le **08/06/2018** à **17:41**

Bonjour,

Les fiches sont utiles à mon sens car elles me permettent de réduire le contenu à prendre qui semble parfois peu utile en raison du type d'examen qu'il sera proposé.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **08/06/2018** à **19:07**

Je vais citer mon prof de droit constit :

"Les fiches, ce sont des réductions, d'un cours déjà réduit par la prise de note, encore réduit par la relecture, et finalement vidé de son sens par vos schémas".

Les fiches oui MAIS, elles ne doivent pas constituer votre seul apprentissage.

Vous pouvez valider avec 15 grâce à des fiches en n'apprenant que l'essentiel et en ayant un peu de chance avec le sujet.

Mais vous n'aurez que la forme, pas le fond.

Par **Severine79**, le **08/06/2018** à **19:22**

Bonsoir Chris39100,

Je vous remercie pour votre réponse .

Je vous rejoins parfaitement.

Bon week-end.

Séverine

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés